Collèges électoraux du Conseil d'école de l'ESPE – Elections 2018

Collèges électoraux des représentants élus des personnels et usagers de l'ESPE	Catégories de personnels et conditions d'inscription sur les listes électorales
Collège A : Représentants des professeurs des universités et personnels assimilés	- Professeurs des Universités affectés à l'ESPE - Professeurs des Universités affectés dans les autres composantes de l'Université de Nantes ou dans les Universités d'Angers et du Mans, effectuant au moins 48 heures TD de service annuel dans les formations de l'ESPE
Collège B : Représentants des maîtres de conférences et personnels assimilés	- Maîtres de conférences affectés à l'ESPE - Maîtres de conférences affectés dans les autres composantes de l'Université de Nantes ou dans les Universités d'Angers et du Mans, effectuant au moins 48 heures TD de service annuel dans les formations de l'ESPE
Collège C : Représentants des autres enseignants et formateurs relevant de l'enseignement supérieur	- Enseignants et formateurs de statut premier et second degré affectés à l'ESPE - Enseignants de statut second degré affectés dans les autres composantes de l'Université de Nantes ou dans les Universités d'Angers et du Mans, effectuant au moins 48 heures TD de service annuel dans les formations de l'ESPE
Collège D : Représentants des personnels relevant de l'éducation nationale et exerçant dans les écoles, établissements scolaires et services de l'éducation nationale	- Enseignants de l'ESPE à temps partagé - Personnels enseignants ou d'éducation affectés en école, en EPLE ou dans un service de l'éducation nationale, intervenant dans les activités de l'ESPE pour au moins 48 heures de leur service annuel (PEMF intervenant dans les formations, formateurs vacataires ou déchargés…) - Personnels des corps d'inspection affectés à l'ESPE
Collège E : Représentants des autres personnels	- Personnels BIATSS affectés à l'ESPE
Collège F : Représentants des usagers (étudiants, fonctionnaires stagiaires, bénéficiaires de la FC ou d'actions de formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation)	- Etudiants et fonctionnaires stagiaires régulièrement inscrits à l'ESPE - Usagers de la formation continue assurée par l'ESPE, régulièrement inscrits à la préparation d'un diplôme ou d'un concours